

Contribution n°7 (Web)

Proposée par Robert Condomines
(mairie.accueil@mairie-durfort.fr)

Déposée le mardi 18 février 2025 à 11h48

Adresse postale : 35, route du Mammouth 30170 Durfort et Saint-Martin de Sossenac

Les orientations concernant les enveloppes urbaines du DOO (pages 18 et 19) ne conviennent pas à la commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac dans la mesure où les changements de destination ne seraient possibles que dans les enveloppes urbaines principales et secondaires.

Or dans le PLU actuel et projeté (en cours de révision) de la commune, la volonté politique du conseil municipal est de donner l'autorisation de changements de destination notamment dans les différents mas qui se situent hors de ces enveloppes.

En effet, nous souhaitons, dans un contexte où l'agriculture se réduit, offrir la possibilité aux agriculteurs de diversifier leur offre avec par exemple la création de gîtes ou chambres d'hôtes. Dans ce cas, cela permettrait de conserver une activité agricole.

Nous avons également le cas de mas abandonnés pour l'agriculture où des particuliers souhaitent aménager des appartements.

Notre demande est donc de permettre le changement de destination également hors des enveloppes urbaines principales et secondaires.
